

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CUBIERES - COMMUNE

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Délibération N° DE_010_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	9
Date de la convocation : 22/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Cubières), sous la présidence de Stéphane MASSADOR.

Présents : Stéphane MASSADOR, Christian LAURENT, Pierre BARGETON, Joël FOLCHER, Valérie RIBIERE, Joël COULET, Martine REBOUL, Bruno FLOURET, Julien N'DIAYE

Représentés :

Absents et Excusés : Claude ROCHER

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Martine REBOUL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Abrogation de la délibération 45-2025

Le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal a été voté une délibération portant "Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 " afin d'ouvrir un quart des crédits d'investissement ouvert en 2025.

Le montant porté dans cette délibération étant erroné, il convient d'abroger la délibération 45-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ABROGE la délibération 45-2025 du 18/12/2025 portant "Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 "

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphane MASSADOR
Président de séance

Martine REBOUL
Secrétaire de séance



DE_010_2026